

Cashback à l'achat de brosses à dents de Philips

Vous avez acheté un produit qui participe à une promotion cashback. Un cashback est un remboursement du fabricant permettant de récupérer une partie du montant d'achat. Ci-dessous est expliqué ce que vous devez faire pour recevoir votre cashback.

Promotion :

Recevez jusqu'à 50 € de cashback de la part de Philips.

Durée :

Du 27 avril 2026 au 31 juillet 2026. Enregistrez votre produit au plus tard le 14 août 2026 pour bénéficier de ce cashback.

Ce dont vous avez besoin :

- Une copie de votre preuve d'achat

Comment bénéficier de ce cashback ?

1. Achetez entre le 27 avril 2026 et le 31 juillet 2026 une des brosses à dents Philips ci-dessous via Coolblue.
2. Allez sur le site promotionnel de Philips et remplissez le formulaire d'enregistrement : <https://www.philips.be/fr/c-w/promotions/ohc-tandenborstels-airfloss>.
3. Enregistrez votre achat au plus tard le 14 août 2026.
4. Le montant du cashback vous sera versé dans les 4 semaines suivant la validation de votre inscription.

Validité :

- Cette promotion est valable en Belgique et aux Pays-Bas.
- Cette promotion ne concerne pas les produits Deuxième Chance.
- L'ensemble des conditions est disponible sur le site du fournisseur.

Les modèles concernés par la promotion :

Modèle	Cashback
HX9911/94	30 €
HX9913/18	30 €
HX9917/88	30 €
HX9917/89	30 €
HX9918/89	30 €
HX9992/11	50 €
HX9992/12	50 €
HX9992/31	50 €
HX9992/42	50 €
HX9992/43	50 €